

## Union Régionale FORCE OUVRIERE

de la Région Centre Val de Loire

**Siège social** : 10, rue Théophile NAUDY - 45000 ORLEANS

**Siège administratif** : 18, rue de l'Oiselet, La Camusière, 37550 SAINT-AVERTIN

☎ 02.47.38.54.43 📠 02.47.37.91.00 - Email : [udfo37@force-ouvriere.fr](mailto:udfo37@force-ouvriere.fr)

Saint Avertin, le 28 avril 2020

ref UR/GH 06-20

A l'attention de monsieur Claude Paris  
Président du Medef Centre val de Loire

Monsieur le Président,

Nous faisons ici réponse à votre proposition pour « **un appel à la mobilisation pour un pacte régional économique et social** » que nous avons étudié très attentivement.

Les Unions départementales FO de la Région n'ont pas de désaccord de fond sur ce que doit être la négociation collective, le dialogue social dans les entreprises et les branches, ni sur le constat réel de la situation et les enjeux à venir, mais nous ne pouvons cependant pas souscrire, ni accepter que ces questions essentielles soient réservées et confinées aux seuls signataires d'un texte (pacte) qui met de côté des thèmes eux aussi essentiels, comme la question des salaires, la question du temps de travail, la relation donneur d'ordre et sous-traitant (pourtant fondamentale), la question de l'interdiction des licenciements et de l'embauche des personnels précaires, sans oublier la suspension du versement des dividendes...

Tout cela n'est pas contenu dans cette proposition de pacte, (et quand bien même cette notion de "pacte" reste éloignée du mouvement ouvrier que nous représentons), ainsi sur plusieurs aspects du texte comme la question des transports il n'est pas de notre responsabilité d'organisation syndicale d'organiser le réseau, ni les moyens mis à disposition.

Sur les questions économiques il y a déjà une instance comme le CESER comme lieu d'échanges, de discussions à même de faire des propositions via ses commissions, il doit être sollicité

par ailleurs et en particulier nous ne pouvons souscrire aux alinéas 2 à 5 du texte qui pourraient nous amener à prendre des orientations contraires à ce que nous avons réaffirmé dans la dernière déclaration de notre commission exécutive confédérale du 20 avril.\*

Il n'est pas possible de lier notre liberté de comportement et de décision à un quelconque pacte, dont les effets pourraient se trouver à s'appliquer dans les entreprises de la Région.

Nous sommes et restons très attachés au paritarisme et à la négociation collective qui pour cela doit être effective, loyale et sincère à chaque niveau où elle se mène et en

particulier dans les entreprises. C'est déjà ce qui a été fait dans bon nombre d'entreprises qui ont continué leur activité pendant cette crise

Aussi FORCE OUVRIERE reste disponible pour discuter, échanger sur la situation et défendre nos revendications et les intérêts de nos mandants, les salariés, comme nous avons pu le faire à de nombreuses reprises durant ces dernières périodes, y compris lors des récentes audioconférences.

Mais nous n'entendons pas nous inscrire dans une quelconque "subsidiarité" mais au contraire veiller à ce que tous les acteurs ETAT, REGION, Employeurs... assument leurs responsabilités quant aux conditions de la reprise en particulier sur les moyens nécessaires de protection (qui font encore souvent défaut) à mettre à disposition des personnels pour leur sécurité.

Les unions départementales FO de la Région centre en cette veille de 1er Mai, confirment l'indépendance et la liberté syndicale telle que définie par la charte d'Amiens, elles restent néanmoins disponibles pour défendre les revendications qu'elles portent à tous les niveaux mais en dehors de tout pacte ou charte.

Elles restent vigilantes et mobilisées pour qu'à la sortie de cette crise les droits et les libertés des salariés soient préservés et que ces derniers n'aient pas à payer les effets de cette crise économique.

Recevez Monsieur le Président l'expression de nos sincères salutations syndicalistes

*Pour les Unions départementales FO de la Région Centre  
Grégoire HAMELIN  
secrétaire FO région Centre*



*\*extraits de la déclaration de la CE confédérale du 20 avril :*

**La Commission exécutive appelle les syndicats et délégués FO, comme ils le font en responsabilité depuis le début de la crise sanitaire, à poursuivre et renforcer leur action et leur vigilance pour s'assurer de la protection effective de la santé et des droits des salariés en matière de salaires, de congés, de conditions de travail.**

**La Commission exécutive affirme, dans ce contexte en particulier, l'absolue nécessité de préserver, à tous les niveaux, l'action syndicale indépendante, fondée sur la liberté syndicale, la négociation collective et la pratique contractuelle.**

**Le rôle de l'action syndicale et de la négociation collective ne saurait être étouffé, sous couvert de chartes, pactes ou conférences dites sociales sous tutelle de l'État, aboutissant à diluer les revendications syndicales et confondre les responsabilités respectives. En toutes circonstances, tout au long de son histoire, la confédération FO a agi en toute indépendance vis-à-vis de l'État et des employeurs pour faire valoir les revendications des salariés.**